

COMMUNE DE  
GERMIGNY L'EVEQUE  
77910

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
ARRONDISSEMENT DE MEAUX  
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : 01.64.33.01.89  
mairie@germignyleveque.fr

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 077-217702034-20230530-2023\_28GERM-DE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal en date  
du 30 mai 2023**

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
- présents : 11  
- votants : 14

**L'an deux mille vingt-trois le trente mai**  
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Evêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
**12 mai 2023**

**Etaient Présents :**

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle - SCANZAROLI Jean-Luc - BARRANGER Carole - MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane - MERLIN Bruno - LONGUET Bérangère

**Absents représentés :** Danièle ZOETEMELK par Aline MARIE-MELLARE - Lydie ZITOUNI par Carole BARRANGER  
Philippe LEFRANÇOIS par Joëlle DUBREUIL

**Absent excusé :** Célestin SALAMONE

**Secrétaire de séance :** Bérangère LONGUET

**2023 -28 Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.2224-38.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne.

Vu les articles 3.1 et 3.2 des statuts du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM)

Considérant que la commune de Germigny l'Evêque est adhérente au SDESM

Considérant que les statuts du SDESM disposent de l'exercice de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique pour le compte des membres lui ayant délégué cette compétence.

Considérant l'expertise du SDESM dans ce domaine, ainsi que ses moyens humains et techniques

Considérant que la commune de Germigny l'Evêque souhaite disposer d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques ?

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM
- AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme à l'original

Mis en ligne le :

**02 JUIN 2023**

Fait à GERMIGNY L'EVEQUE, le 30 mai 2023

Le Maire,  
Aline MARIE MELLARE

